

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Suite à l'adoption par le conseil municipal, lors de la séance ordinaire du 3 juillet 2017, du règlement ci-après et l'approbation par avis de conformité de la MRC de La Nouvelle-Beauce émis le 15 août 2017, ce règlement est maintenant en vigueur :

Règlement no 297-2017 relatif à la localisation des cases de stationnement pour les résidences unifamiliales en rangée, l'accès à la voie publique ou privée ainsi que la grille des usages permis et des normes d'implantation dans la zone RA-29 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016 et 291-2016)

Ce règlement vise à modifier les dispositions relatives à la localisation des cases de stationnement et l'accès à la voie publique ou privée sur le territoire ainsi que la grille des usages permis et des normes d'implantation dans la zone RA-29.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce vingt-huitième (28^e) jour du mois d'août deux mille dix-sept (2017).

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24h00, le vingt-huitième (28^e) jour du mois d'août 2017, à chacun des endroits habituels déterminés par le conseil, soit à l'église et à l'aréna.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt-huitième (28^e) jour du mois d'août deux mille dix-sept (2017).

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière